



PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

**SECOND
ORIGINAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATRE SEPTEMBRE.

A la requête du :

CREDIT LYONNAIS, dont le siège social est à LYON, 18, rue de la République, agissant poursuites et diligences de son directeur général, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Serge TACNET, avocat au Barreau du Val de Marne, 60, rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne)

Agissant en vertu de :

Un acte reçu par Maître GRASSET, notaire à AUBERVILLIERS en date du 11 décembre 2007 contenant prêt.

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 29 juillet 2015.

Faute d'avoir pu procéder amiablement à mes opérations, la gérante de la [redacted] n'ayant pas déféré à mes demandes de prises de contact,

EN CONSEQUENCE,

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour à VILLEJUIF (Val de Marne), 44, rue de Gentilly, où étant à 13 heures 45, assisté d'un expert chargé de procéder aux métrés et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien immobilier et d'un serrurier à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers appartenant à la [redacted] [redacted], situés à ladite adresse et formant un pavillon à usage d'habitation.

A l'adresse indiquée, il existe un pavillon comportant une cour en partie avant.

Je constate que ce pavillon a été divisé en deux appartements distincts.

Premier appartement (deuxième porte sur le pignon droit) :

Alors que j'allais faire procéder à l'ouverture forcée de la porte, celle-ci m'a été ouverte par une personne de sexe féminin à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission, cette dernière m'a indiqué être Madame E et être la gérante de la :

Madame E m'a indiqué qu'elle acceptait que je procède à mes opérations.

Madame E m'a précisé qu'elle était logée gracieusement par la SCI et qu'elle ne détenait pas de titre d'occupation.

J'ai alors procédé à la description des lieux.

Rez-de-chaussée :

Il se compose d'une entrée dont le sol est carrelé.

Dans l'entrée à droite, une vaste pièce à usage de salon dont le sol est en béton ciré et qui comporte une porte-fenêtre donnant sur la cour avant et une porte-fenêtre donnant sur un jardin arrière.

Attenante au salon, une cuisine dont le sol est en béton ciré, équipée d'un évier et qui prend jour par quatre fenêtres donnant sur le jardin.

Dans l'entrée à droite, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est en béton, équipé d'une cuvette anglaise suspendue.

Attenante au cabinet d'aisances, une buanderie dont le sol est carrelé et qui prend jour par une petite fenêtre.

Dans l'entrée à gauche, une pièce principale dont le sol est carrelé, comportant un escalier desservant le sous-sol.

Dans l'entrée au fond à gauche, un dégagement auquel on accède par un escalier dont le sol est en béton ciré et qui prend jour par un ensemble de pavés de verre.

Dans le dégagement première porte à gauche, une pièce à usage de chambre à coucher dont le sol est recouvert de linoléum, qui prend jour par une fenêtre et une porte-fenêtre.

Dans le dégagement deuxième porte gauche, une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'une baignoire, d'un meuble vasque, d'une douchière et de wc suspendus et qui prend jour par un ensemble de pavés de verre.

Dans le dégagement porte face, une chambre à coucher dont le sol est en parquet et qui prend jour par une fenêtre.

Attenante à la pièce précédente une deuxième chambre à coucher dont le sol est recouvert de linoléum et qui prend jour par une fenêtre.

Sous-sol :

Il se compose de deux pièces en enfilade à l'état brut et renferme une chaudière à gaz et un ballon d'eau chaude.

L'ensemble des lieux est en état d'usage.

Je me suis ensuite transporté dans le deuxième appartement du pavillon.

Sur place j'ai rencontré Madame Eszter ; I, fille de la locataire Madame Renata ;, à qui j'ai décliné mes noms, qualité, l'objet de ma mission, cette dernière m'ayant donné son autorisation pour instrumenter j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Mademoiselle I me déclare que sa mère et elle-même occupent les lieux en vertu d'un bail en date du 16 juillet 2015 dont elle me présente une copie, à la lecture de ce bail je constate que le contrat a pris effet le 18 juillet 2015 et que le loyer mensuel est de 720,00 €uros plus 60,00 €uros de charges.

J'ai alors procédé à la description des lieux.

Ils se composent d'une entrée dont le sol est carrelé.

Dans l'entrée porte face, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau.

Attenante à l'entrée, une cuisine dont le sol est carrelé, équipée d'un évier et qui prend jour par une fenêtre.

Attenante à la cuisine, une salle de douche dont le sol est carrelé, équipée d'un meuble vasque, d'un radiateur sèche-serviette et d'une douchière carrelée.

Attenante à la cuisine, une pièce à usage de salon dont le sol est carrelé et qui prend jour par une fenêtre.

Attenante au salon, une pièce à usage de chambre à coucher dont le sol est en parquet et qui prend jour par une fenêtre.

L'ensemble des lieux est en état d'usage.

Durant mes opérations, il a été procédé aux métrés et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Amaud MARTINEZ

